

22 novembre 2009



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **1 DEC. 2009**

Scanné le **02 DEC. 2009**

09/INT / 309

## *Interpellation*

### ***Santé au travail au sein de l'ACV : Quel bilan des mesures prises à ce jour, quelles pistes pour demain ?***

Le rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire 2008-2012 (tiré à part 91) mettait en lumière l'importance d'avoir une vision globale en matière de santé publique. Ainsi, le gouvernement a décliné 5 axes et 43 mesures spécifiques. Celles-ci, ciblées, permettent d'envisager une amélioration et des progrès dans de nombreux domaines de la santé, au sens large du terme. Si le monde du travail y est abordé, c'est surtout que par le biais des professions liées à la santé et de la nécessité de parvenir à avoir des effectifs suffisants. Or, il nous semble important que tout ce qui touche à la thématique de la santé au travail soit également traité.

De nombreuses études montrent tous les bénéfices que les employeurs ont à avoir et maintenir des conditions de travail qui permettent aux employé-e-s de s'épanouir. Dans le privé, il y a même désormais un label qui est décerné aux entreprises qui mettent en œuvre avec succès des mesures visant l'optimisation des conditions cadres de l'entreprise et qui considèrent la gestion de la santé en entreprise comme partie intégrante de la gestion d'entreprise<sup>1</sup>, donnant ainsi suite aux six « Critères de qualité pour la promotion de la santé en entreprise » (1999) du Réseau européen pour la Promotion de la Santé en Entreprise (ENWHP ; [www.enwhp.org](http://www.enwhp.org)).

Parmi ces études, nous pouvons citer celle de Jacques A. Bury, concernant les conditions de travail des 45 ans et plus dans l'administration cantonale vaudoise<sup>2</sup>. Cette étude, focalisée sur les 45+, a utilisé notamment le « Work Ability Index » (WAI), questionnaire assez court qui porte sur les exigences physiques et psychiques du poste, l'état de santé et les ressources du travailleur, l'environnement de travail et qui, semble-t-il permet de fournir rapidement de premiers résultats et de proposer une série de mesures visant à maintenir ou améliorer les qualités de l'environnement de travail, de la santé et des compétences de l'employé-e. C'est un outil fiable dont la validité est bien établie en Europe.

La question de l'anticipation du problème du vieillissement dans la politique de gestion du personnel porte en filigrane la question plus générale de la gestion de la santé dans l'administration vaudoise. Or, il ressort de cette étude que le panel de personnes volontaires pour l'étude retenu était assez mince, en proportion de la taille de l'administration cantonale

<sup>1</sup> Cf. les récentes communications autour de l'actionsanté – « manger mieux, bouger plus » de l'OFSP ([http://www.bag.admin.ch/themen/ernaehrung\\_bewegung/05245/index.html?lang=fr](http://www.bag.admin.ch/themen/ernaehrung_bewegung/05245/index.html?lang=fr)) et du lancement du label Friendly WorkSpace a par la Fondation Promotion Santé Suisse (cf. [www.promotionsante.ch/label](http://www.promotionsante.ch/label)).

<sup>2</sup> 50+ santé, avril 2008 (cf. [www.50plussante.ch](http://www.50plussante.ch))

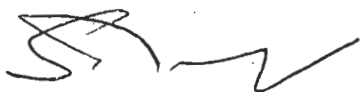
vaudoise et que, pour mener ce genre d'analyse, il est important de pouvoir compter sur un soutien politique fort.

Effectuer une radiographie du personnel de l'Etat de Vaud afin d'établir un bilan de son état de santé nous paraît être une nécessité non seulement pour anticiper les problèmes à venir, mais également pour une saine gestion du personnel. Avoir connaissance des mesures prises jusqu'alors également.

Ainsi, au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir renseigner le Grand Conseil en répondant aux questions suivantes :

1. Quelles sont les mesures en matière de gestion de la santé que le Conseil d'Etat a déjà effectuées et implantées au sein de l'ACV au cours des 10 dernières années ? Quel bilan le Conseil d'Etat tire-t-il de ces expériences ?
2. Quelles suites le Conseil d'Etat entend-il donner à l'étude publiée dans 50+ santé en avril 2008 et les recommandations qui y sont faites ? Entend-il par exemple systématiser l'utilisation du Work Ability Index au sein de son administration ? Si oui, dans quel délai, si non, pour quels motifs ?
3. Le Conseil d'Etat entend-il développer et appliquer une politique de santé au travail centrée sur le vieillissement ? Veillera-t-il notamment à dépister les services et métiers particulièrement exposés à des facteurs de pénibilité susceptibles de porter atteinte à la santé et à la capacité de travail, au moyen d'enquêtes bien conduites et d'outils appropriés ?
4. Enfin, le Conseil d'Etat envisage-t-il de mettre sur pied un suivi médical pour les postes particulièrement à risque par des spécialistes formés et capables d'apporter les mesures d'adaptation des postes de travail aux capacités ?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.



Stéphane Montangero

*Ne souhaite pas développer*

## Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Epars Olivier
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Cherix François	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Feller Olivier
Bally Alexis	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Fiora-Guttmann Martine
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gay Valotton Michèle
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gfeller Olivier
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Girardet Lucas
Borel Bernard	Décosterd Anne	Gardon Julien
Borloz Frédéric	Delacour André	Glutz Félix
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Brélaz François	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Calpini Christa	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

## Liste des députés signataires – état au 25 août 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Reymond Philippe
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rod Armand
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sillauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Waither Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Rau Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wyssa Claudine
Melly Serge	Renaud Michel	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette	Zwahlen Pierre